



Poste aménagé pendant l'arrêt de travail

Par **clieve90**, le **29/06/2011** à **16:39**

Bonjour,

je me suis blessé au travail et donc j'ai consulté un médecin qui m'a prescrit un arrêt de travail de moins d'une semaine en accident du travail, cependant mon employeur souhaite que je vienne voir le médecin du travail pendant la période d'arrêt afin de voir s'il y a possibilité de me faire un poste aménagé pendant la période d'arrêt, trouvant cela étrange j'ai contacté l'inspection du travail qui m'a dit que je n'étais pas tenu ni d'aller voir le médecin du travail ni de travailler en poste aménagé pendant cette période d'arrêt et j'en suis donc fait par au service chsct de mon entreprise. Ma question est : es-que je suis bien dans mes droits ? et quel recours à l'employeur suite à ça ? Car pour ne rien vous cacher j'ai l'impression que mon employeur cherche à me faire pression et je crains un bras de fer contre la direction de mon entreprise. merci de m'avoir lu, j'espère avoir des réponses.

Par **pat76**, le **29/06/2011** à **18:57**

Bonjour

Pendant l'arrêt pour accident de travail, le contrat est suspendu, vous n'avez donc pas à répondre obligatoirement aux sollicitations de votre employeur pour aller voir le médecin du travail. Votre employeur pourra vous prendre un rendez-vous pour le jour de votre reprise (si votre médecin traitant ne vous prolonge pas l'arrêt). Le jour de votre reprise par contre vous ne pourrez pas refuser d'aller voir le médecin du travail si votre employeur vous le demande. Ce serait une faute grave de votre part.

Par **clieve90**, le **29/06/2011** à **19:47**

merci pour m avoir répondu rapidement.